

Commune de Tarascon sur Ariège

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2009 à 17 heures – Salle du conseil municipal de la Mairie

Le conseil municipal de la Commune de Tarascon s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, le vendredi 6 novembre 2009 à 17 h, sous la présidence de Monsieur Alain SUTRA, Maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués le 30 octobre 2009.

Présents :

Alain SUTRA – Alexandre BERMAND – Carine CALDERON – Raymond DEDIEU -
Nathalie DEMAY - Nadège DENJEAN – Ronny GUARDIA MAZZOLENI - Evelyne IZARD –
Guy LUCIA SOPENA – Zahra MARTY - Claude ROQUES GONZALEZ – Michel ROQUES -
Marie Paule ROUANET – Martine SERRANO – Jean-Claude SOTILLO – Paul SUANEZ -
Nazareth VINHAS - Michel HERIBERT

Procurations :

Jean-Pierre ROUSSE à Paul SUANEZ
Malika KOURDOUGHLI à Nadège DENJEAN
René CRASSAT à Claude ROQUES GONZALEZ
Jean MACIEL à Alain SUTRA
Nathalie DA SILVA à Martine SERRANO

Secrétaire de séance : Zahra MARTY

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2009

2 observations sont à formuler à la page 7 :

- Pour la Poste, il y a eu 1227 votants (au lieu de 1213)
- Vote de Banat : 107 votants (au lieu de 10 – ; il s'agit d'une erreur de frappe)

Adopté à l'unanimité (23 Pour)

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Maire informe le conseil municipal qu'après consultation des services de la DDEA, il appartient à la Mairie, préalablement à la délibération du conseil municipal lançant la procédure, de faire une réunion de cadrage pilotée par la DDEA (conducteur d'études de cette procédure) permettant de présenter aux élus les enjeux de l'élaboration d'un PLU, de faire un premier état des lieux exhaustif de tous les projets et afin d'être en mesure de présenter au conseil municipal une délibération motivée, document qui sera soumis à la consultation du public dans le cadre de l'enquête publique en vue de cette procédure.

La DDEA propose, à l'instar de toutes les autres communes, d'organiser dès la délibération de lancement une réunion publique avant l'intervention du bureau d'étude.

La DDEA propose de faire la première réunion de cadrage avec les élus d'ici la fin du mois de novembre (date prévue le 26 novembre à 9 h 30 à la Mairie).

Projet de vœu de l'Association des Petites Villes de France (APVF)

Vu la proposition de motion élaborée par l'Association des petites villes de France,

Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité et qu'elle est au carrefour de toutes les préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin ,

Considérant que le projet de loi de finances pour 2010, présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression de la taxe professionnelle et que le texte relatif aux collectivités territoriales préparé par le Gouvernement prévoit de limiter la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et de donner aux préfets le pouvoir de redessiner la carte de l'intercommunalité, éventuellement à l'encontre de l'avis de la majorité des communes concernées ,

Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir, alors même que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité des conseils élus, dans les territoires, au plus près de la population, devrait, au contraire, être consolidée et amplifiée, et alors même que les collectivités locales sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens et les garantes des investissements pour le futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine :

Le conseil municipal de la Commune de Tarascon sur Ariège :

- Affirme son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés,
- Formule le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux,
- Exprime son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune,

- Souhaite que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoire,

- Appelle le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

Paul SUANEZ : « Comme je l'ai annoncé l'autre soir à la réunion de groupe, je me suis renseigné notamment par rapport au paragraphe 2. Je considère que c'est une information un peu fautive car c'est la suppression d'une partie de la TPU. Sous réserve de plus amples informations, je m'abstiens car le débat au Sénat et à l'Assemblée Nationale n'est pas clos. C'est vrai qu'il y a des inquiétudes à avoir mais cela rentre dans le cadre d'une vaste réforme territoriale.»

Alain SUTRA : « Je ne sais pas comment sera compensée la TPU si ce sont les ménages qui vont payer à la place des entreprises ! »

Raymond DEDIEU : « L'évolution des taux des impositions locales va être encadrée par l'Etat. Là-dessus, il y a un risque ! »

Adopté à l'unanimité (22 Pour – 1 abstention)

Cimetière Ville - Procédure de reprise d'une concession

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reprise par la commune d'une concession délivrée au cimetière de la ville n° 147 et dont l'état d'abandon aura été constaté dans les conditions prévues par les articles R.2223-12 à R.2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

- Considérant la nécessité de reprendre la concession qui aura fait l'objet d'un constat d'abandon dans les formes légales, dans un souci de bon entretien et de décence du cimetière.
- Décide d'engager la procédure de reprise de la concession abandonnée.
- Charge le Maire de lancer la procédure et d'une manière générale procéder à tout acte et signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité (23 Pour)

Protocole d'accord – paiement des frais de participation de Rabat dans le cadre du RPI

Le Maire informe le conseil municipal de l'intervention d'un magistrat de la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre de la procédure de mandatement d'office lancée par la Préfecture à l'encontre de la commune de Rabat concernant les frais de participation au RPI non payés pour les années 2006 à 2008.

Dans le cadre de cette médiation, il indique qu'une rencontre a été organisée avec le Maire de Rabat et qu'un accord de principe a été arrêté et validé par la Chambre Régionale des comptes pour le paiement de ces frais de participation sur la base de la convention signée le 17 novembre 2008.

Il en expose les modalités précises figurant sur le protocole d'accord qui fera l'objet d'une signature conjointe des maires de Rabat et de Tarascon et qui sera annexé à la présente délibération.

Il précise également que compte tenu de l'intervention d'un agent de Rabat au sein de la cantine qui était assurée, pour les années 2005 et 2006, par la commune de Rabat, il a été calculé, au prorata du nombre d'enfants de Banat, une participation de Tarascon qui s'élève à 1.305,05 euros (année 2005/2006) et à 2.507 euros (année 2006/2007).

Le Maire indique que ce protocole interviendra dans le cadre des exercices budgétaires 2010 et 2111.

Adopté à l'unanimité (23 Pour)

Création d'emplois saisonniers et occasionnels pour 2010

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 17 novembre 2008 relative aux créations d'emplois occasionnels et saisonniers pour l'année 2009 et propose de l'autoriser, vu les articles 3 et 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à créer divers postes d'emplois saisonniers pour assurer le remplacement des agents en congés annuels et des emplois occasionnels en vue de faire face à l'accroissement ponctuel de l'activité dans certains services

Le conseil municipal entérine cette proposition et décide la création des emplois saisonniers et occasionnels suivants :

Emplois saisonniers

Services techniques

10 emplois d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet

Piscine

2 emplois d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet

1 emploi d'éducateur des APS titulaires du BESAN ou du BNSSA à temps complet

Services d'entretien et autres services (Crèche – écoles etc...)

10 emplois d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet

1 adjoint Territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

Services Administratifs

1 emploi d'adjoint Administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet

1 emploi d'adjoint Administratif territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30)

Service ACT

1 emploi d'adjoint Administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet

2 emplois d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet

Centre d'Accueil

1 emploi d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet

1 emploi d'Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet (spécialité cuisinier)

Police Municipale

2 assistants temporaires de police municipale à temps complet

Emplois occasionnels

Services techniques

3 emplois d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet

Services divers

1 Educateur territorial jeunes enfants à temps complet

3 emplois d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet

1 emploi d'Agent Spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet

1 auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe

1 puéricultrice à temps non complet 17h30

Service ACT

1 emploi d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

1 emploi d'adjoint Administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet
1 adjoint technique « spécialité / communication, spectacle » à temps complet

Centre d'Accueil

1 emploi d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet

1 emploi d'Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet
(Spécialité cuisinier)

Piscine

1 emploi d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet

1 emploi d'éducateur des APS titulaires du BESAN ou du BNSSA à temps complet

1 emploi d'éducateur des APS titulaires du BESAN ou du BNSSA à temps non complet (17h30)

Services Administratifs

1 emploi d'adjoint Administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet
(Décret N° 98-1106 du 8/12/98)

Le conseil municipal autorise le Maire à conclure :

- Les contrats de saisonniers d'une durée de six mois maximum pour la période du 1er Mai 2010 au 31 Octobre 2010.

- Les contrats des occasionnels en fonction des besoins réels des services pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité (23 Pour)

Modification du régime indemnitaire

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 30 mars 2006 relative au régime indemnitaire.

Le Maire précise qu'il convient de modifier l'annexe 2 de cette délibération pour permettre aux agents promus ou nommés de bénéficier du régime indemnitaire, avec effet au 1^{er} décembre 2009

Le Maire fait lecture des modifications qui seront jointes à la délibération et indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Adopté à l'unanimité (23 Pour)

Avis du conseil municipal sur la « liberté de recrutement par les collectivités locales »

Le Maire informe le conseil municipal qu'une proposition de loi a été déposée visant à permettre aux collectivités territoriales de procéder à des recrutements par voie contractuelle, à l'exception des personnels exerçant une mission de service public.

Redoutant que cette loi ne remette en question les statuts de la fonction publique territoriale, le Maire propose au conseil municipal de formuler un avis défavorable à l'adoption de ce type de disposition législative.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal exprime son désaccord face à la proposition de loi qui a été déposée visant à permettre aux collectivités territoriales de procéder à des recrutements par voie contractuelle.

Questions diverses

☞ Document CGT : Halte à la répression à EDF GDF SUEZ

Le Maire fait lecture du document au conseil municipal et propose aux élus de le signer s'ils le souhaitent.

☞ Nouveaux arrivants : le Maire remercie Paul SUANEZ pour l'organisation de cette cérémonie qui a eu lieu le 5 novembre dernier au Centre Culturel.

Paul SUANEZ précise qu'il faut également y associer les services techniques, les services administratifs et la communication.

☞ Syndicat des Eaux du Soudour

Michel HERIBERT : « Je voudrais dire que je me désolidarise des conseillers municipaux de Tarascon qui ont voté au dernier conseil syndical du Soudour l'éviction de François BARRIENDOS.

Il a siégé à votre place pendant 25 ans et a toujours défendu les intérêts des Tarasconnais. C'est un homme intègre et honnête.

Il était dans la majorité du Soudour et je ne comprends pas comment il a pu trahir en si peu de temps la majorité.

Je voudrais donc réaffirmer que je me dissocie des conseillers qui ont voté contre lui. »

☞ Agenda

- Défilé du 11 novembre à 11 heures, départ de la MJC

- Réunion village associé de Banat dimanche 15 novembre à 17 h

- 4 réunions de quartier ont été faites sur Tarascon. A l'issue de la réunion de Banat, René CRASSAT fera une synthèse de toutes les réunions de quartier.

☞ Alexandre BEERMAND propose de réaliser un état des lieux du Castella.

<p style="text-align: center;">L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 18 heures</p>

Le présent compte rendu a été publié en Mairie le 10 novembre 2009.